

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016**

Canton de

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 octobre 2016

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 4 octobre 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-81

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. MANINI

OBJET

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT  
NIVEAU – ATTRIBUTION D'UNE  
AIDE FINANCIERE AUX ATHLETES

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST (par proc. à M. JOINT), M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme LACROIX jusqu'au N° 2016-76 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etaients absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de** : D. COUTURIER

Les sportifs de haut niveau incarnent l'excellence sportive. Au-delà de la promotion de leur discipline sportive, ceux-ci véhiculent des valeurs telles que le dépassement de soi, le goût de l'effort, le respect de l'autre. Ils suscitent l'enthousiasme du public et rassemblent autour de leur performance. Ils font ainsi figurent d'exemple en particulier pour les plus jeunes.

La Ville de Caluire et Cuire a la chance d'accueillir sur son territoire nombre de sportifs de haut niveau, confirmés ou en devenir, dans des disciplines variées. Ils constituent des locomotives pour les clubs sportifs caluirards dans lesquels ils sont licenciés et plus généralement pour la vie sportive locale. Ils participent également au rayonnement et à la mise en valeur de la Ville de Caluire et Cuire. Ils s'engagent à observer un comportement exemplaire en toute circonstance afin de valoriser l'image de Caluire et Cuire.

L'article 1 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives permet aux collectivités territoriales d'apporter leur concours au développement du sport de haut niveau aux côtés de l'État, des associations et des fédérations sportives.

Afin de soutenir les sportifs de haut niveau locaux, Il est proposé de mettre en place une aide financière annuelle qui leur sera directement attribuée.

Le choix des sportifs bénéficiaires sera opéré selon deux grandes orientations. Sera, d'un côté, soutenue l'élite, composée des sportifs qui participent aux grandes compétitions internationales et remportent des titres et seront, d'un autre côté, soutenus les athlètes en devenir, plus jeunes et issus du monde sportif local.

Ainsi seront concernés les sportifs qui :

- figurent dans la catégorie élite sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministère des sports et qui sont licenciés dans un club sportif caluirard ou qui ont leur domicile personnel à Caluire et Cuire (catégorie A),
- figurent dans la catégorie jeune sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministère des sports et qui sont licenciés dans un club sportif caluirard et qui ont leur domicile personnel à Caluire et Cuire (catégorie B),
- figurent sur la liste des sportifs espoirs arrêtée par le Ministère des sports, et qui relèvent des catégories jeune ou espoir dans leur discipline sportive, sont licenciés dans un club sportif caluirard et ont leur domicile personnel à Caluire et Cuire (catégorie C).

L'aide financière sera la suivante :

Catégorie A : 2500 €

Catégorie B: 2000 €

Catégorie C : 1500 €

Pour l'année 2016, sept sportifs répondent aux critères évoqués ci-dessus, représentant une enveloppe budgétaire total de 14 500€.

- En catégorie A :

- BOUCHERON Hugo, licencié au Cercle de l'Aviron Lyonnais
- MAUNOIR Morgan, licencié au Cercle de l'Aviron Lyonnais
- SOLFOROSI Franck, licencié à l'Aviron Union Nautique Lyon

- En catégorie B :

- HAESEBROUCK Sophie, licenciée à l'Association Sportive de Caluire, section escrime
- LHOPITAL Yohanna, licenciée au Football Club Lyonnais, section hockey sur gazon

- En catégorie C :

- BILLA Jeanne, licenciée à l'Association Sportive de Caluire, section athlétisme
- CHOUABE Marie, licenciée à l'Amicale Laïque de Caluire, section judo

Une convention de parrainage sera signée avec chacun des sportifs. La convention type est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 40 voix pour et 1 contre,

- **APPROUVE**

le dispositif destiné à apporter une aide financière directe aux sportifs de haut niveau selon les critères exposés dans la présente délibération,

- **APPROUVE**

la convention de parrainage type à intervenir avec chacun des sportifs concernés,

- **AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à la signer,

- **DIT**

que les crédits correspondants seront pris au chapitre 67, nature 6745 de l'année en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 octobre 2016  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET